Financière Pouyanne

le Sens des Territoires

Charte d'Investissement d'Impact Territorial

2021

PRÉAMBULE

Le secteur d'investissement d'impact est en pleine expansion en France : il représenterait 715 milliards de dollars en 2020 contre 502 milliards en 2019. Cette approche dite responsable est en plein essor, en particulier depuis le succès des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'UNEP au sein des Nations Unies qui viennent enrichir la démarche ESG.

De façon plus empirique, les fondateurs de la Financière Pouyanne ont été visionnaires en décidant en 2017 de lancer une société de gestion spécialisée sur l'Investissement d'Impact Territorial. Après plusieurs années de pratiques de l'Investissement d'Impact, le temps était venu pour l'équipe de la Financière Pouyanne de modéliser la prise en compte et la mesure des externalités positives de ses investissements pour le territoire.

Cette charte d'Investissement d'Impact Territorial a pour vocation de détailler notre processus de sélection et d'évaluation de nos investissements du point de vue de leur impact sur l'environnement et sur notre société. Au delà de cette conviction, il est essentiel d'adopter une démarche normée afin de respecter une méthodologie tant en interne qu'à l'égard de nos interlocuteurs externes. Pionniers dans l'investissement d'impact territorial, nous avons à cœur de formaliser une définition de l'impact, de sa mesure et de son intégration dans le cadre de notre politique d'investissement.

1. Annual Investor Impact Survey 2020, Global Intermediary Identification Number (GIIN)

SOMMAIRE

01
Qui sommes nous ?

02
Notre démarche d'impact

03
Notre définition de l'impact

04
Les enjeux qui nous poussent à agir

05
Nos exigences en matière d'impact et de sa mesure

06
Nos indicateurs d'impact

07
L'Impact dans notre processus d'investissement

08
Le score d'Impact Territorial

09
La Financière Pouyanne et les Objectifs de Développement Durables

10
Les engagements ESG de la Société de Gestion

11
La réglementation SFDR

QUI SOMMES NOUS ?

POUYANNE, NOTRE SIGNATURE : LA PASSION DE L'ENTREPRISE ET DU TERRITOIRE

Pouyanne, c'est le nom d'une famille de banquiers et d'entrepreneurs ancrée dans le Sud-Ouest de la France, un nom attaché à un territoire, celui du Béarn, du Pays Basque, des Landes, de la Gascogne. Sur ces terres qui tirent leurs attraits et leurs richesses de leurs diversités, les hommes ont en commun un attachement viscéral à leur « pays ».

C'est en 1903 que Julien Pouyanne (1871-1933) ouvre à Orthez la première agence de la banque familiale. En même temps, il fait l'acquisition de la Société Anonyme des Papeteries du Sud-Ouest et devient actionnaire de Motobloc (blocs moteurs innovants). Il se distingue aussi dans l'industrie de la chaussure, la production hydroélectrique ou l'hôtellerie. Et pour cela, il investit en associant d'autres investisseurs, ce qui préfigure le métier de la Financière Pouyanne.

Son petit-fils, Robert, industriel avisé et humaniste, a particulièrement incarné cette confiance dans le territoire et cette capacité à conjuguer finance et entreprise.

Aujourd'hui, Christian, David et Bruno, fidèles à ces mêmes valeurs, nourrissent pour l'entreprise une passion authentique que chacun exprime à sa façon.

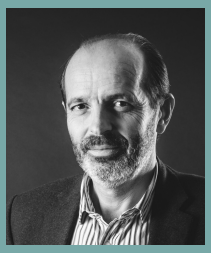

David POUYANNE
PDG ESSOR
Président
du Conseil de Surveillance

Bruno POUYANNE
DG Banque Pouyanne
Vice-Président
du Conseil de Surveillance

L'EQUIPE FINANCIERE POUYANNE

Patrick TOUTON, Président

Thierry KORLOWSKI,
Directeur des participations

Romain SALESSES, Asset manager – Gérant Financier

Fabrice FRUTOS, Responsable administratif & financier

Elodie LAPINE
Chargée de gestion locative

Edouard LECOMTE
Analyste Financier

Les valeurs qui nous tiennent à cœur:

- ***L'audace*** *nous voulons penser et oser agir autrement.*
- ***L'engagement*** *nous savons qu'il n'y a pas de réussite sans ténacité.*
- ***L'innovation*** *il y a encore beaucoup de choses à inventer.*
- ***La responsabilité*** *nous pensons long terme, pour nous et pour nos clients.*
- ***La sincérité*** *nous disons ce que nous faisons, nous faisons ce que nous disons.*
- ***L'éthique*** *nous ne transigeons pas avec le respect de nos partenaires.*

NOTRE DÉMARCHE

La Financière Pouyanne s'inscrit dans une démarche d'investissement d'impact territorial, une forme d'investissement porteur de sens qui a pour intention de générer des externalités positives sur son environnement.

Le Global Impact Investing Network (GIIN), une ONG spécialisée dans l'Impact Investing ou l'investissement d'impact, définit cette notion comme "un investissement fait dans une entreprise, une organisation ou un fond avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs ainsi qu'un rendement financier." L'investissement d'impact vise à concilier la performance économique et l'impact social et environnemental. Ainsi, la Financière Pouyanne a pour ambition de sélectionner ses investissements en fonction de cette double dimension ce qui nécessite d'évaluer leur impact de manière très transparente selon plusieurs critères dans cette charte.

NOS METIERS

En complément de son métier de base consistant à créer et à gérer des Fonds dans le cadre régulé de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Financière Pouyanne a développé des services et expertises complémentaires afin de disposer d'une gamme d'intervention variée au service des territoires:

- Fonds Professionnels Spécialisés (FPS)
- Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI)
- Club deal « utilisateur / investisseurs »
- La Gestion locative des actifs sous gestion
- Emissions obligataires privées
- Conseil en haut de bilan et recherche investisseurs

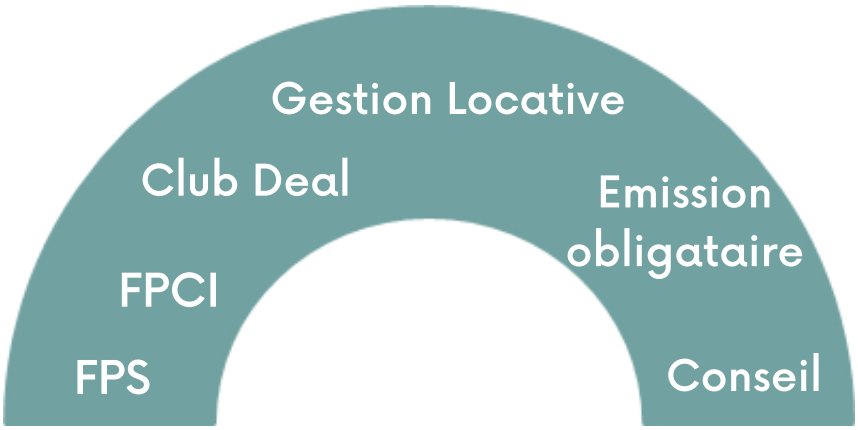

NOTRE DÉFINITION DE L'IMPACT

Etant membre de la commission France Invest, la Financière Pouyanne s'accorde sur leur définition de l'impact selon laquelle il consiste en des «externalités sociales et/ou environnementales positives attendues des investissements (le « pourquoi » ou approche de « résultats »). Il est évalué par rapport à des objectifs d'impact spécifiques et définis ex-ante, fondés sur une intentionnalité de l'investisseur et, le cas échéant, des entreprises dans lesquelles il investit. » Il est important de souligner que les thématiques d'impact sont aussi diverses que les investisseurs à impact ce pourquoi ce document a aussi pour vocation de présenter les enjeux au cœur de la réflexion de la Financière Pouyanne.

LES DIFFÉRENCES ENTRE L'ESG ET L'ISR

Nous tenons tout d'abord à rappeler les différences entre les analyses ESG et ISR. Les considérations ESG, sans être contradictoires avec une approche tournée intentionnellement vers l'impact, sont de nature différente. L'ESG, vocable utilisé aussi bien par les acteurs des marchés cotés que non cotés, se réfère principalement à des critères d'évaluation de l'investisseur principalement liés au fonctionnement interne des entreprises dans lesquelles il investit (le « comment » ou approche de « moyens »). L'analyse ESG porte sur des considérations économiques, sociales et de gouvernance, elle peut donc s'appliquer aux entreprises de tous les secteurs. La performance ESG est généralement évaluée par rapport à des normes managériales, sectorielles et souvent en référence à la gestion des risques, ou dans une optique de création de valeur. L'objectif repose le plus souvent sur l'identification et la réduction des externalités négatives générées par les activités, produits ou services de l'émetteur. Les thématiques d'analyse sont par exemple la gestion de l'énergie (E), les conditions de travail (S) ou encore le risque de corruption (G).

Il est important de souligner que les critères ESG sont des piliers importants de l'Investissement Socialement Responsable. L'ISR est une forme d'investissement qui concilie des perspectives de développement durable à une performance financière. Le but est de promouvoir l'investissement dans des fonds ou des entreprises qui prennent en considération leur impact social et environnemental.

LES ENJEUX QUI NOUS POUSSENT À AGIR

L'Immobilier

30% L'immobilier représente à lui seul 30% des émissions de Co2 de gaz à effet de serre en France. Financière Pouyanne s'engage à respecter les objectifs du décret tertiaire et réduire ses émissions de Co2 par palier tous les 10ans en se fixant comme premier objectif une réduction de 40% de nos émissions d'ici 2030.

45% Les bâtiments consomment à eux seuls près de 45 % de l'énergie finale en France. Ce pourquoi la Financière Pouyanne s'engage à investir dans un immobilier durable, mieux isolé, avec une performance énergétique maîtrisée.

L'Energie

15% 15 % de notre consommation en énergie provient d'une source renouvelable. La Financière Pouyanne s'engage à participer à l'augmentation de ces chiffres en finançant de nouveaux moyens de production d'énergie durable.

Les Ressources Naturelles

1°C Les températures ont augmenté de près d'un degré en un siècle. La Financière Pouyanne pense qu'il est largement temps d'agir et d'investir dans des projets qui ont à cœur de lutter contre le réchauffement climatique.

55% 55 % de la surface agricole française est classée « zone vulnérable », il faut donc réinventer nos systèmes d'exploitation agricoles afin de les rendre durables.

La Mixité

80% 80% des managers et dirigeants estiment que la mixité est un levier de transformation des organisations. La Financière Pouyanne s'engage à garantir un certain de niveau de diversité dans chacune de ses équipes.

26% 26% de croissance mondiale pourrait être générée par les progrès de l'égalité femmes/hommes et la Financière Pouyanne souhaite participer à cet effort collectif en recrutant égalitairement des femmes et des hommes dans ses équipes.

NOS EXIGENCES

Notre réflexion est guidée par trois grandes caractéristiques de l'Investissement d'Impact: l'intentionnalité, l'additionnalité, la mesure de l'impact et son intégration dans les processus d'investissement.

Nous sommes animés par une véritable intention de générer un bénéfice social et environnemental tout aussi quantifiable que notre bénéfice économique. Il est dans notre intérêt d'offrir la possibilité aux entreprises dans lesquelles nous investissons de leur permettre d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. En effet, l'additionnalité est une manière de matérialiser l'intentionnalité. Enfin, la mesure d'impact permet l'évaluation des externalités de chaque investissement dans le temps et par rapport à des objectifs. Ces trois grands principes communiquent et forment à eux trois une vision de l'investissement d'impact qui correspond aux valeurs de la Financière Pouyanne.

L'intentionnalité

L'intentionnalité correspond à la volonté intentionnelle de l'investisseur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable. Les investisseurs d'impact de la Financière Pouyanne ont pour objectif explicite de répondre à un enjeu du développement durable. C'est ce qui différencie l'investissement d'impact des autres approches d'investissement responsable, basées sur un processus générique d'intégration ESG avec éventuellement une prise en compte partielle de l'impact. Comme le rappelle la Charte France Invest Impact, l'investisseur poursuit dès lors un double objectif de performance financière et d'impact. Cette intention concerne tous les investissements du fonds (approche systématique) et intervient au moment de la décision d'investissement (ex-ante).

L'additionnalité

L'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. Elle répond à la question : « si l'actif n'avait été financé par cet investisseur en particulier quelle serait la différence ? ». L'additionnalité est une façon de matérialiser l'intentionnalité. Elle peut être financière (financements d'actifs peu ou pas couverts par les marchés financiers par exemple) et/ou extra-financière (accompagnement actif des entreprises vers plus d'impacts sociaux et/ou environnementaux par exemple).

La Mesure

La mesure d'impact correspond à l'évaluation des externalités sociales et environnementales des investissements, à l'aune des objectifs d'impact intentionnellement poursuivis par l'investisseur. Les objectifs d'impact poursuivis sont par essence positifs, puisqu'ils représentent une recherche d'augmentation de l'externalité positive (dans le temps ou par rapport à un scénario de référence) ou une réduction significative de l'externalité négative de l'entreprise. L'évaluation peut être qualitative ou quantitative, et peut concerner l'impact des produits et services proposées par l'entreprise ainsi que, dans certains cas, l'impact significatif de ces processus. Les résultats de cette mesure d'impact sont communiqués par la Financière Pouyanne mais ils sont surtout utilisés par notre comité d'investissement dans nos prises de décisions.

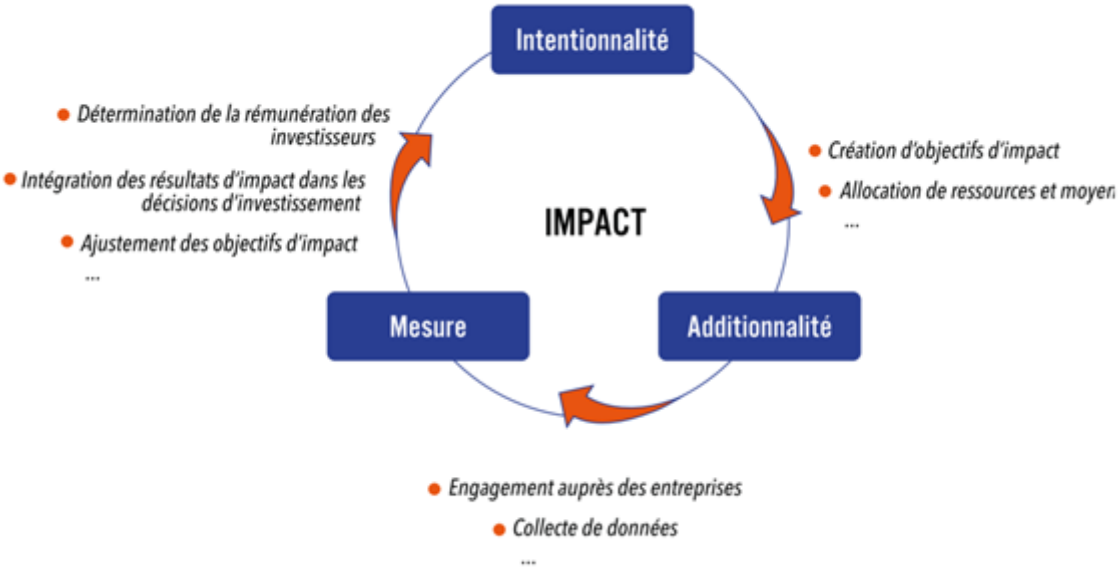

Figure 1 - Interrelations entre Intentionnalité, Additionnalité et Mesure d'Impact. Source : GT Impact.

Le processus de mesure de l'impact requiert un haut niveau d'exigence et une méthodologie transparente. Il est tout d'abord nécessaire d'identifier les objectifs d'impact, de définir les stratégies qui permettront de les atteindre, puis de choisir des métriques objectives et enfin dans un dernier temps d'étudier et de mesurer l'évolution de ces indicateurs. La Financière Pouyanne souhaite s'inscrire dans une démarche transparente de mesure de l'impact de chacun de ses projets d'investissement. Ce document s'inscrit dans la continuité de ce désir de transparence dans la méthodologie utilisée dans la sélection et l'accompagnement de chaque fonds et club deal. Le but étant de parvenir à un alignement entre nos valeurs et nos objectifs de durabilité mais aussi financiers. C'est dans cette optique que nous avons établi nos indicateurs d'alignement ; ils nous permettent d'évaluer objectivement nos performances en termes d'impact et d'ajuster nos stratégies afin d'atteindre l'ensemble de nos objectifs.

NOS INDICATEURS D'IMPACT

La Financière Pouyanne s'engage à mener une étude approfondie de chacune des considérations ESG durant l'étude de ses dossiers. Nous souhaitons contribuer à la création d'une valeur ajoutée durable en prenant en compte les enjeux aussi bien économiques que sociaux, environnementaux et de gouvernance. Notre équipe étudie chaque investissement en considérant les critères extra-financiers à l'aide d'un outil de notation reprenant les considérations de l'ESG mais aussi celles de l'OCDE en matière d'environnement et des ODD en ce qui concerne la durabilité. La Financière Pouyanne considère que l'unique prise en compte de l'aspect financier d'un projet ne permet pas de s'inscrire dans une croissance durable générant des emplois pérennes et stimulant pour son territoire qui lui est si cher.

Elle établit un diagnostic qui prend en compte ces cinq indicateurs d'alignement :

- **L'indicateur environnemental** prend en compte : l'identification des risques et opportunités environnementaux générés par l'activité de l'entreprise et la capacité grâce à l'investissement d'accroître les externalités positives. Cet indicateur se concentre sur les questions de gestion de l'énergie, de l'eau douce, des déchets, de la biodiversité et de la gestion durable des ressources (halieutiques, forestières etc..) en se basant sur les critères de l'OCDE.
- **L'indicateur social** considère les conditions sociales et la qualité de l'engagement des acteurs au sein de l'entreprise. Il repose sur une analyse de la création et de la qualité de l'emploi, ainsi que les conditions de travail et la stabilité du personnel. Il prend aussi en considération d'autres indices tels que ceux de la mixité et de la diversité au sein des équipes que ce soit sur leur genre, leurs origines ethniques ou leur handicap. Nous prenons aussi à cœur d'évaluer la citoyenneté au sein de nos entreprises en étudiant l'engagement au sein des institutions du travail du personnel.
- **L'indicateur sociétal** comprend les critères de gouvernance au sein de la direction de l'entreprise ainsi que le respect à une plus grande échelle des droits de l'homme au sein de nos entreprises. Il regroupe aussi l'étude de l'investissement associatif, culturel mais aussi éducatif et le niveau d'insertion des entrepreneurs locaux.
- **L'indicateur territorial** nous permet d'évaluer la création de valeur partagée au sein des territoires grâce à la création d'emplois locaux, le recours aux prestataires du territoire et le développement d'une économie circulaire favorisant les commerces de proximité.
- **L'indicateur de développement durable** prend en considération les grands objectifs du développement durable mis en place par l'UNEP que nous détaillerons par la suite. Il nous permet d'assurer une continuité entre ces objectifs internationaux et notre activité à vocation durable à une plus petite échelle.

L'IMPACT DANS NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Notre processus d'investissement et de gestion est transparent : nous évaluons une première fois nos dossiers d'un point de vue de nos indicateurs d'alignement et leur attribuons une note initiale lors de la mise en place de l'investissement. Le Comité d'Investissement est le garant de cette étape et de l'attribution de ce score d'impact. Cette notation sur 100 est ensuite renouvelée tous les ans par notre équipe de gestion. Notre objectif est simple nous souhaitons améliorer chacune de ces notes grâce à notre contribution. Ainsi durant toute la durée de l'investissement avec Financière Pouyanne, les entreprises sont incitées à devenir plus responsables.

Notre politique d'impact est mise en place par une gouvernance qui repose sur notre Comité de Direction qui s'assure du respect de la Charte d'investissement d'impact territorial de la Financière Pouyanne, et qui la révise annuellement et sur notre Comité d'Investissement qui la décline projet par projet.

Chaque année, un rapport d'impact territorial présentant l'évolution de la charte et l'évaluation de chaque investissement est présentée au Conseil de Surveillance.

LE SCORE D'IMPACT TERRITORIAL

En complément des critères financiers habituels, la Financière Pouyanne établit pour chaque investissement étudié un **score d'impact territorial**.

Exemple de score d'impact territorial d'un projet d'investissement

Ressource énergétique	4
Ressource en eau douce	3
Emission Co2	3
Gestion des déchets	4
Environnement	**14**
Mixité sociale	3
Intensité des liens sociaux	4
Absentéisme	3
Citoyenneté et prise de décisions	3
Social	**13**
Création emplois locaux	5
Intermédiaires/producteurs locaux	5
Partenariats associatifs/culturels	4
Insertion professionnelle (artisanat)	5
Territorial	**19**
Respect des droits de l'homme	3
Gouvernance adaptée	4
Création d'emplois stables	5
Formations professionnelles	5
Sociétal	**17**
Objectifs de développement durable	5
Durabilité	**20**
Note finale/100	**83**

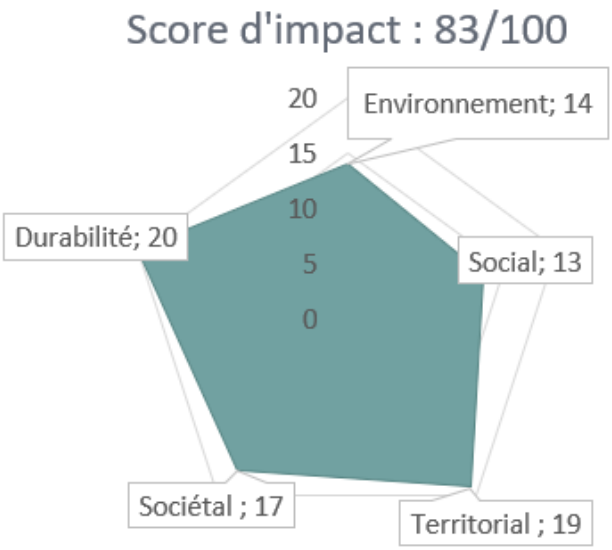

Une matrice d'impact est établie pour chaque projet de façon argumentée.
Le score d'impact territorial est décisif pour les décisions prises par le Comité d'Investissement.
Il est actualisé annuellement et communiqué aux investisseurs.'

LA FINANCIÈRE POUYANNE ET LES O.D.D.

La Financière Pouyanne, dans sa démarche responsable, contribue à remplir les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies au sein de l'UNEP.

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux que les États s'engagent à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ces objectifs font partie d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes. Dans la mesure où ces 17 objectifs couvrent une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité, la Financière Pouyanne a choisi de se concentrer sur 6 objectifs sur lesquels elle pouvait agir de manière efficace. Ils peuvent être résumés de la façon suivante :

7. Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable

8. Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

9. Innovation et infrastructures : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

11. Villes et communautés durables : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

12. Consommation responsable : instaurer des modes de consommation et de production durables

13. Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD cibles des entreprises du portefeuille de la Financière Pouyanne :

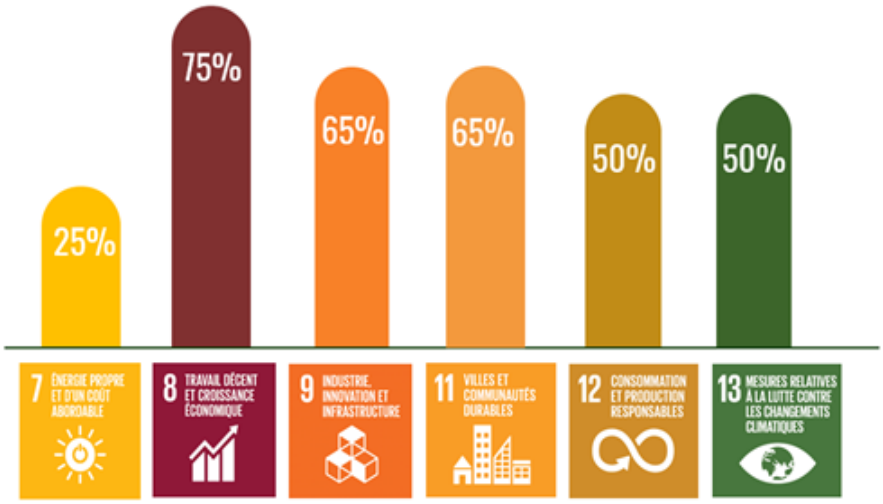

Sur la base du nombre d'entreprise du portefeuille qui rempli les engagements de l'objectif en question. Evaluation faites par le comité d'évaluation d'impact de la Financière Pouyanne.

LES ENGAGEMENTS E.S.G. DE LA SOCIETE

La Financière Pouyanne en tant que société de gestion s'engage à respecter certaines obligations envers ses investisseurs. Nous nous assurons d'une grande transparence de nos activités afin de construire une relation de confiance avec nos collaborateurs. Nous promettons aussi des investissements de qualité qui en plus de leur attrait économique s'inscrivent dans une dimension durable en respectant les ESG.

Au sein de la Financière Pouyanne nous nous engageons à :

Social & Sociétal :

1. Prendre en compte les critères de mixité et diversité dans la sélection de notre équipe.
2. Favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs auprès d'associations sportives, solidaires ou culturelles, dans une parfaite neutralité politique et cultuelle.

Environnement :

3. Promouvoir des actions durables au quotidien en disposant de locaux énergétiquement responsables, pratiquant le recyclage
4. Privilégier un mode de déplacement minimisant les émissions de CO2.

Territorial :

5. Participer à la création d'emplois locaux stables et durables.
6. Stimuler l'activité économique locale en travaillant avec des partenaires et collaborateurs régionaux.

Gouvernance :

7. Promouvoir un management clair et à l'écoute qui soit à la fois éthique et responsable et bannissant toutes formes de harcèlement.
8. Mettre en place des dispositifs collectifs de complément de rémunération comme l'intéressement ou l'épargne salariale.

LA RÈGLEMENTATION SFDR

Dans le cadre du plan d'actions de l'Union Européenne sur la finance durable lancé par la Commission européenne en mars 2018 agissant pour la réduction des émissions de CO2, la Financière Pouyanne présente la classification de chacun de ses produits financiers sur son site internet. La règlementation SFDR a pour objectif d'orienter les flux de capitaux vers une économie durable, d'intégrer la durabilité comme un facteur essentiel à la gestion des risques et de favoriser la transparence des sociétés de gestion en matière de durabilité.

La classification de chaque produit se fait en fonction de trois articles selon lesquels :

- **Article 6 :** le produit n'a pas d'objectif de durabilité
- **Article 8 :** la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement. Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance
- **Article 9 :** le produit a un objectif d'investissement durable

La Financière Pouyanne s'engage à respecter cette classification et à la partager publiquement.

CONCLUSION

La Financière Pouyanne s'inscrit dans une réelle démarche responsable dans son processus de sélection de ses projets d'investissement. Notre charte d'investissement d'impact territorial a pour objectif de vous partager nos critères de notation d'impact ainsi que de mettre en avant les valeurs qui nous sont chères.

Transparence

De nos objectifs et nos valeurs avec nos investisseurs et nos collaborateurs

Mesure

A l'aide de nos indicateurs d'alignement et des objectifs de développement durable

Engagement

A défendre nos valeurs et poursuivre notre démarche d'impact en respectant les ESG